



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

financement

Question écrite n° 39653

Texte de la question

M. Claude de Ganay attire l'attention de Mme la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche sur les recommandations du rapport de la Cour des comptes du 10 juin 2013 portant sur le financement public de la recherche. Ce rapport préconise de remplacer le taux conventionnel de 50 % d'activité de recherche attribuée aux enseignants-chercheurs par des taux reflétant leur activité de recherche statistiquement constatée par grandes disciplines. Il lui demande si le Gouvernement prévoit de suivre cette préconisation.

Texte de la réponse

Selon le décret n° 84-431 du 6 juin 1984 fixant les dispositions statutaires communes applicables aux enseignants-chercheurs et portant statut particulier du corps des professeurs des universités et du corps des maîtres de conférences, les enseignants-chercheurs ont une double mission dédiée à l'enseignement et à la recherche. Le temps de travail dont les enseignants-chercheurs sont redevables est celui applicable dans la fonction publique de l'Etat, soit 1607 heures de travail annuel. Il est composé pour moitié d'une activité de recherche, et pour moitié d'une activité d'enseignement (correspondant soit à 128 heures de cours magistraux, soit à 192 heures de travaux dirigés ou pratiques ou toute autre combinaison équivalente à 192 heures). Cette répartition est reprise dans le système d'allocation des moyens des établissements d'enseignement supérieur (SYMPA). Dès 2008, les modalités de prise en compte des emplois dans SYMPA avaient été discutées avec la conférence des présidents d'université. Par ailleurs, le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche a engagé un projet sur la connaissance des coûts des activités des établissements d'enseignement supérieur et de recherche associant notamment les établissements, susceptible d'apporter un éclairage complémentaire.

Données clés

Auteur : [M. Claude de Ganay](#)

Circonscription : Loiret (3^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 39653

Rubrique : Recherche

Ministère interrogé : Enseignement supérieur et recherche

Ministère attributaire : Enseignement supérieur et recherche

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [8 octobre 2013](#), page 10498

Réponse publiée au JO le : [24 décembre 2013](#), page 13496